

## EXTRAIT DE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT SERVAIS DU 18 DECEMBRE 2025

Extrait de Délibération N°: 2025 - 12 - 05

Le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 18 décembre 2025 à la salle ty léon à 20h00, sous la présidence de Bernard MICHEL, Maire, en présence de tous les conseillers à l'exception de Fabienne MADEC, Valérie PAUL et Benjamin TREGUER, absents excusés.

**Nombre de conseillers :** en exercice 15 – présents : 12 - votants : 12.

Membres en exercice : 15	Présents : 12	Votants : 12	Pour : 12	Contre : 0	Abstention : 0
--------------------------	---------------	--------------	-----------	------------	----------------

**Présents :** Bernard MICHEL, Thierry MAGUEREZ, Marie-Laure GRALL, Benoît RIOU, Paul LAURENT, Christel ABGRALL, Gwendoline LE BRICQUIR, David LE BORGNE, Aurélie VEN, Corentin PARENT, Jérôme BOITE et Virginie MASSEY.

**Absentes :**

Fabienne MADEC, Valérie PAUL et Benjamin TREGUER.

**Secrétaire de séance** est Thierry MAGUEREZ.

**Secrétaire de séance adjoint** : Isabelle CREIGNOU (Secrétaire de Mairie)

### **OBJET : PRISE EN CHARGES DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE 2026.**

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1<sup>er</sup> trimestre 2026 et pouvoir faire face à des dépenses d'investissement imprévues, le conseil municipal peut, en vertu de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2025.

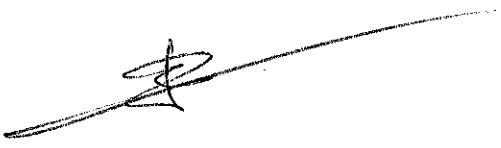
Chapitre	Article	Libellé	Budget 2025	Anticipation budget 2026
21	2151	Réseaux de voirie	50 000	12 500
21	2181	Installations générales, agencement et aménagements divers	57 592	14 398
21	2188	Autres immobilisations corporelles	154 200	38 550
21	total		261 792	65 448
23	231	<b>Construction</b>	<b>500 330</b>	<b>125 075</b>

Monsieur le Maire demande au conseil municipal, l'autorisation de mandater les dépenses d'investissement 2026 dans les limites des crédits repris ci-joint, et ce, avant le vote du budget primitif de 2026.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- AUTORISE Monsieur Le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2026 dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2025.

Thierry MAGUEREZ  
Secrétaire de Séance



Bernard MICHEL  
Maire

